Edition 2008

Caenlamer
Communauté d'idées, agglomération d'énergies

GUIDE PRATIQUE A CONSERVER

Le guide du tri des déchets ménagers

La nature vous remercie pour votre geste

Ensemble trions...

Réalisez... En 1960, chaque français produisait en moyenne 200 kilos de déchets par an. Aujourd'hui, ce chiffre atteint 450 kilos !

La gestion de nos déchets est devenue un enjeu majeur en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

C'est pourquoi Caen la mer, mène une politique dynamique et volontaire pour améliorer et harmoniser la qualité des services, préserver notre cadre de vie, maîtriser les coûts et simplifier le geste du tri.

Ainsi, depuis le 1er avril 2006, tous les habitants de Caen la mer bénéficient d'une collecte des recyclables en porte à porte et en monoflux.

En lisant ce guide, vous comprendrez combien l'implication de chacun, dans ses gestes de tous les jours, est essentielle.

Merci de votre participation.

Le président de la communauté d'agglomération Caen la mer

La 1ère vice-présidente de la commission environnement

La nature vous remercie pour votre geste

Chaque geste compte !

Rares sont les gestes de la vie quotidienne qui nous donnent l'occasion d'influencer le cours des choses. Pourtant, en triant vos déchets, vous détenez une petite part de l'avenir du monde !

Quand 226 000 habitants trient
c'est la consommation annuelle d'énergie de 1000 à 2000 personnes qui est économisée (selon les performances du tri...).

Bon pour l'environnement
En 2006, grâce au recyclage de ses déchets, Caen la mer à participé à diminuer les rejets dans l'atmosphère de gaz à "effet de serre".

Bon pour la santé
En France, en 2004, la pollution atmosphérique a causé plus de décès directs (6450)* que les accidents de la route (5232). Grâce au tri et au recyclage, chacun peut contribuer à préserver sa santé.

* Statistique sur 15 millions d'habitants de plus de 30 ans

Trions encore plus, trions toujours mieux !

Trier, c'est aussi préserver nos ressources naturelles :

1 tonne

> d'acier recyclé
> de briques alimentaires ou de cartons recyclés
> de plastique recyclé

permet d'économiser

> 1 tonne de minerai de fer
> 2 tonnes de bois
> 700 à 800 kg de pétrole brut

Nos déchets ont de l'avenir…

Tri + recyclage, c'est la combinaison gagnante.
En triant vos déchets, vous leur offrez une seconde vie. En voici quelques exemples :

EMBALLAGES EN MÉTAL

670 canettes = 1 vélo

19 000 boîtes de conserve acier = 1 voiture

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

27 bouteilles plastique = 1 pull polaire

2 bouteilles plastique = 1 écharpe

BRIQUES ALIMENTAIRES CARTONS

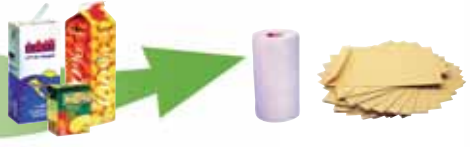

PAPIER

DÉCHETS VERTS

Compost

VERRE

Le tri, mode d'emploi

Les emballages en verre

Pots et bocaux en verre

Bouteilles en verre

Tous les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés. Par contre, les couvercles métalliques des pots en verre sont des recyclables.
(voir page 6)

Les emballages doivent être **bien vidés de leur contenu mais il n'est pas nécessaire de les laver**

Le tri, mode d'emploi

Les recyclables
(papier-cartons et emballages sauf verre)

Bouteilles et boîtes métalliques, couvercles de pots

Bouteilles et flacons en plastique, y compris les bouteilles d'huile végétale

Nouveau

Briques alimentaires

Papiers, journaux-magazines (sans film plastique)

Cartons

Jaune ou gris ? Vous hésitez ?
Déposez le déchet dans les ordures ménagères (bac gris)

Pensez à aplatir les emballages pour gagner de la place.

Les gros cartons d'emballages peuvent être présentés pliés ou ficelés à côté du sac ou du bac.

Sac jaune
(pour l'habitat pavillonnaire)

ou

Bac jaune
(pour l'habitat collectif)

Les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles en plastique.

Les emballages doivent être **bien vidés de leur contenu mais il n'est pas nécessaire de les laver.**

Les ordures ménagères

Épluchures, restes de repas, balayures…
si vous ne pratiquez pas le compostage individuel *

Pots de crème, de yaourt

Sacs et films plastiques

Articles d'hygiène (couches-culottes, mouchoirs, essuie-tout...)

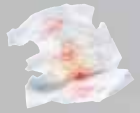

Papiers salis

Barquettes en polystyrène

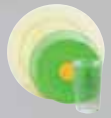

Vaisselle et porcelaine

Ampoule classique

Petits objets en terre cuite ou grès **

Bac gris
Pour les ripeurs, pensez à garder votre bac propre.

*Un certain nombre de déchets (notamment les épluchures et les restes de repas...), peuvent être compostés (voir page 8)

**Pour les volumes importants, il est préférable de se rendre à la déchèterie.

Le tri, mode d'emploi

Les déchets verts

TONTE, FEUILLES ET PETITES TAILLES :
- **A déposer dans les sacs disponibles en mairie.**
- **Présentation de 8 sacs maximum (ouverts) :**
  - 15 kg maximum.

BRANCHAGES :
- **A déposer à proximité des sacs,**
- **Présentation de 8 fagots maximum (correctement ficelés) :**
  - 1 mètre de long maximum,
  - 15 kg maximum,
  - section inférieure à 10 cm,
  - pas de fil de fer.

1 tonne de déchets verts permet **d'obtenir 400 kilos de compost**

Le recyclage à domicile.
Vous habitez un pavillon,vous pouvez faire vous-même votre compost qui servira d'engrais pour votre jardin. Il suffit de collecter les déchets de jardin et de cuisine dans un composteur dans lequel la décomposition naturelle s'opérera.
Un guide "fabriquez votre composteur et compostez dans votre jardin" est téléchargeable sur le site internet de Caen la mer ou disponible par simple demande au N°Vert 0 800 00 14 29

Attention : 8 sacs ou 8 fagots maximum par collecte.
Les volumes plus importants, les gros branchages et les souches doivent être déposés en déchèterie (voir page 10 **)**

Les encombrants

- **Les encombrants sont les déchets ménagers courants de dimensions ou de poids trop importants pour être mis à la poubelle : mobilier cassé, bois, ferraille, sommiers et matelas, fenêtres, portes et châssis sans vitrage ou éclats de verre.**
- **La longueur ne doit pas dépasser 1,50 m.**
- **Le poids ne doit pas excéder 50 kg.**
- **Leur volume ne doit pas dépasser 1m³ par foyer.**
- **Ils doivent être présentés au sol et facilement collectables et surtout ne pas présenter de danger pour les agents de collecte : si nécessaire, rabattre les clous, supprimer les bords coupants...**

Reportez-vous au calendrier de votre secteur pour connaître les jours de collecte.

En dehors des jours de collecte programmés, vous pouvez déposer vos encombrants à la déchèterie.

Attention : depuis le 15 novembre 2006, pour tout achat d'un nouvel équipement électrique et électronique, livré ou acheté en magasin, votre distributeur reprend l'ancien gratuitement pour valorisation. C'est le "UN pour UN".

Les déchets de construction ou de démolition, les déblais de travaux (blocs de béton, pierres, briques, gravats, sacs de ciment, sacs ou plaques de plâtre, piquets en béton ou métalliques, déchets de couverture, de toitures ou de cloisons,...), déchets spéciaux et toxiques doivent être déposés en déchèterie (voir page 10).

Les déchèteries

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.

5 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPOSITION

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES DÉCHÈTERIES

Bretteville-sur-Odon (rue de la Vallée)**, Colombelles** (rue Jean Monnet), **Fleury-sur-Orne** (rue des Carriers), **Hermanville-sur-mer** (route de Lion-sur-mer)

- **Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h**
- **Journée continue le samedi : 9h-18h**
- **Dimanche : 9h-12h (uniquement à Bretteville-sur-Odon)**

Ifs (rue des Bourreliers)

- **Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 14h-18h**

ATTENTION !

La fermeture des sites doit s'effectuer aux horaires indiqués. Il est donc recommandé d'être prévoyant et d'anticiper l'arrivée à la déchèterie suffisamment à l'avance.

Fermeture de toutes les déchèteries les jours fériés. Accès gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

Les bonnes destinations de vos déchets

Aérosols :
Ampoule classique :
Ampoule basse consommation : D
Ampoule halogène : D
Appareils ménagers : D R
Ballon :
Barquette plastique/polystyrène :
Barquette aluminium :
Batterie de voiture : D R
Boîte de camembert : C
Bouteille en plastique :
Bouteille en verre :
Bouteille d'huile en plastique :
Bouteille d'huile en verre :
Brique alimentaire :
Canapé : D
Canettes :
Carton :
Cartouche d'encre : D R
Chaussures :
Conserves :
Couches-culottes :
Déchets de démolition : D

Dentifrice (tube de) :
Enveloppes :
Épluchures : C
Fauteuil : D
Fenêtre : D
Ferraille : D
Feutres :
Film plastique :
Filtre café : C
Gazon : C
Gravats : D
Grès : D
Grillage : D
Haie : C
Herbe : C
Huiles de vidange : D
Informatique (matériel) : D R
Javel (bouteille de):
Journaux :
Laine de verre : D
Lunettes : R
Lustre : D
Magazines :

Matelas : D
Meuble : D
Moquette : D
Mouchoir en papier usagé :
Néon : D
Ordinateur : D R
Œufs (boites carton) :
Papier :
Papier peint : D
Peinture (pot de) : D
Pile : D R
Plâtre : D
Pneu : D R
Polystyrène :
Poterie : D
Pot de crème :
Radiateur : D
Radiographies :
Robinetterie : D

Sac plastique :
Solvants : D
Sommier : D
Taille d'arbre : C D
Téléviseur : D R
Thermomètre à mercure : D
Tringle : D
Tuile : D
Tuyau d'arrosage : D
Ustensiles de cuisine : D
Vaisselle : D
Vélo : D
Vêtements : D
Vitrage : D
Volet : D
Walkman : D R
Yaourt (pot de) :
Xylophène (flacon de) : D
Zinc : D

Bac ou sac jaune — Ordures ménagères — Déchets verts — Encombrants
Colonne à verre — D Déchèterie — C Compostage — R Reprise et valorisation par revendeur ou association

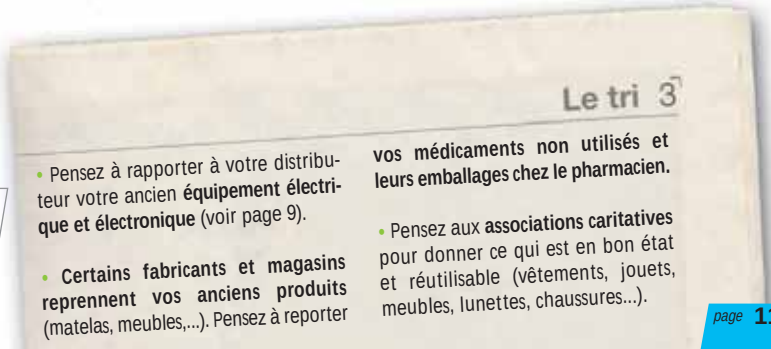
Le tri 3

• Pensez à rapporter à votre distributeur votre ancien **équipement électrique et électronique** (voir page 9).

• **Certains fabricants et magasins reprennent vos anciens produits** (matelas, meubles,...). Pensez à reporter **vos médicaments non utilisés et leurs emballages chez le pharmacien.**

• Pensez aux **associations caritatives** pour donner ce qui est en bon état et réutilisable (vêtements, jouets, meubles, lunettes, chaussures...).

Caenlamer

Communauté d'idées, agglomération d'énergies

POUR MIEUX CONSOMMER...

- Utiliser les paniers et les sacs réutilisables pour faire les courses.
- Éviter les emballages inutiles et les produits jetables : la réduction des déchets est aussi une priorité pour alléger nos poubelles.
- Privilégier les éco-recharges pour les produits d'entretien et d'hygiène.
- Acheter des piles rechargeables.
- Choisir des articles en matière recyclée (sacs poubelles, enveloppes, papier-toilette...) et les plus respectueux de l'environnement, (produits biologiques ou certifiés éco-label).
- Attention le point vert Éco-Emballages ne signifie pas que l'emballage est recyclable.
  Il indique que l'entreprise qui fabrique le produit emballé participe financièrement au programme de recyclage de nos emballages ménagers.
- Boire l'eau du robinet, plus économique et sans emballages.

Un doute, une question ? N'hésitez pas à nous contacter :

- Par téléphone : 29 communes, 1 seul numéro pour se renseigner

N° Vert 0 800 00 14 29 Appel gratuit

- Sur le site internet **www.caenlamer.fr** rubrique "déchets ménagers"
  (téléchargement de calendriers, publications, chiffres-clés, foire aux questions...)

ADEME

ECO EMBALLAGES

maCeLio RCS - Caen B 349 952 555